



CONSEIL COMMUNAL
1276 GINGINS

Extrait des décisions du Conseil communal de Gingins

Séance du 7 décembre 2023

Présidence : Cédric Gorgerat

Conseillers présents : 32

Conseillers excusés : 8

Majorité absolue : 17

Dans sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil communal de Gingins a pris les décisions suivantes :

Optimisation du patrimoine communal – Aliénation des droits distincts et permanents (DDP) N° 194, 195 et 439 pour un montant de CHF 2'110'400*

Vu le préavis municipal N° 28 et après avoir entendu le rapport de la commission ad hoc et le rapport de minorité, le Conseil communal a accepté le préavis tel que présenté, par 21 OUI et 11 non.

Le Conseil autorise la Municipalité

- a) à vendre les DDP N° 194 et 195 pour un montant CHF 1'467'200.- (un million quatre cent soixante-sept mille deux cents) ;
- b) à maintenir le contrat de droit de superficie N° 194 et 195 en cas de non-conclusion de la vente ;
- c) à vendre le DDP N° 439 pour un montant de CHF 643'200 (six cent quarante-trois mille deux cents)
- d) à maintenir le contrat de droit de superficie N°439 en cas de non-conclusion de la vente ;
- e) à attribuer le produit de la vente au compte 353.424.2 « Gains comptables sur immeubles » qui figure au Bilan sous rubrique 9102.001 BCV.

Participation communale au Fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2024-2034 – Demande de crédit de CHF 114'300*

Vu le préavis municipal N° 29 et après avoir entendu les rapports de la commission ad hoc et des finances, le Conseil communal a accepté le préavis tel que présenté, par 28 OUI et 2 non et 1 abstention.

Le Conseil autorise la Municipalité à engager le montant de CHF 114'300 sur 10 ans, équivalent à CHF 9.-/habitant/an pendant dix ans entre 2024 et 2034, au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante.

Ce montant sera porté au compte « Programme régional TP », amortissable en 10 ans. Il prend également acte de la clause de sortie prévue dans les conclusions du préavis.

Budget 2024

Vu le préavis municipal N° 30 et après avoir entendu le rapport de la commission des finances, le Conseil communal a accepté à l'unanimité moins 1 abstention le budget 2024 tel que présenté.

Projet d'améliorations structurelles – Réfection de la toiture du chalet du Reculet-Dessous – demande de crédit d'investissement de CHF 230'000

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 31, composée de Pierre Schaller, Jean-Robert Morax, Fabrice Gaumann, Serge Bally et Elaine Walsh.

Prochaine séance du Conseil communal Le mercredi 13 mars 2024 à 20h15

Pour extrait conforme

Le Président


Cédric Gorgerat



La Secrétaire


Nathalie Haab

"La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b. (art. 163 et suivants de la LEDP)"